



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Stations-service: Midi-Pyrenees

Question écrite n° 36468

## Texte de la question

M Martin Malvy appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du commerce, de l'artisanat et des services, sur la desertification des zones rurales dans le secteur de la distribution des carburants. Il existe en moyenne, au niveau national, une station-service pour 15 kilometres carres. Dans la region Midi-Pyrenees, il n'y en a qu'une pour 50 kilometres carres. Les departements ont perdu en deux annees 20 p 100 de leurs stations-service. Ce phenomene est prejudiciable a la vie des communes. C'est pourquoi il demande s'il ne lui parait pas indispensable de mettre en place, dans le cadre du fonds de modernisation du reseau des detaillants en carburants, des aides specifiques destinees a maintenir dans les commerces a pluriactivites le point de vente de carburants.

## Texte de la réponse

Reponse. - Les compagnies petrolieres conduisent depuis quelques annees une politique de restructuration du reseau de distribution de detail de carburants qui a pour consequence premiere et ineluctable la disparition d'un certain nombre de points de vente, notamment en zone rurale. C'est ainsi que le nombre des points de vente au detail est passe de 34 600 au 1er janvier 1986 a 32 000 au 1er janvier 1987. Les professionnels (societes petrolieres et exploitants de station-service) sont unanimes a penser que cette evolution devrait se poursuivre au meme rythme durant les prochaines annees. Conscient des difficultes rencontrees par certains detaillants en carburants pour accompagner cette mutation, les pouvoirs publics ont institue par le decret no 83-285 du 8 avril 1983 au profit de la caisse nationale de l'energie une taxe parafiscale sur certains produits petroliers. Creee pour une duree limitee, elle a ete reconduite pour deux annees par un decret du 7 decembre 1984 et un nouveau decret du 31 decembre 1986 en a reporte l'echeance au 31 decembre 1988. Le produit de cette taxe a ete affecte a un fonds de modernisation des detaillants en carburants. Depuis un arrete interministeriel du 1er juin 1987 entre en vigueur le 17 septembre 1987, l'aide a la modernisation a ete supprimee, tandis qu'etait revalorisee, d'une maniere significative, l'aide au depart. C'est ainsi que depuis la creation du fonds, la caisse nationale de l'energie a octroye plus de 3 600 aides pour un montant global de pres de 20 millions de francs. Dans le cadre de sa politique de soutien au commerce rural, le ministre du commerce, de l'artisanat et des services s'attache a mettre en oeuvre tous les moyens relevant de sa competence en vue de maintenir un maillage aussi satisfaisant que possible du reseau de la distribution de carburants. La journee nationale d'etude sur le commerce et l'artisanat dans le monde rural, organisee a Blanzac (Charente) le 21 septembre 1987 a l'initiative du ministre du commerce, de l'artisanat et des services et a laquelle ont participe des responsables des collectivites locales, des compagnies consulaires et des organisations professionnelles, a fait apparaitre l'imperieuse necessite de maintenir en zone rurale un commerce de desserte de proximite, notamment en associant les points de distribution de detail de carburants existants a des magasins multiples ruraux. C'est ainsi que, selon un dispositif actuellement a l'etude des administrations competentes, et a titre experimental, des operations visant a favoriser le maintien en zone rurale des detaillants en carburants qui le desirent, auxquels serait propose, outre leur activite principale, l'exercice d'un metier annexe, pourraient etre financees par le fonds de modernisation du reseau des detaillants en carburants. Enfin, il sera rappele que le ministere du commerce,

de l'artisanat et des services dispose de moyens financiers lui permettant de participer au soutien du commerce rural. Dans le cadre de cette action, des « multiples ruraux » intégrant la distribution de produits pétroliers peuvent d'ores et déjà faire l'objet d'une aide.

### Données clés

**Auteur :** [M. Malvy Martin](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36468

**Rubrique :** Pétrole et dérivés

**Ministère interrogé :** commerce, artisanat et services

**Ministère attributaire :** commerce, artisanat et services

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 651

**Réponse publiée le :** 2 mai 1988, page 1873